

COMMENT ADAPTER LE PATRIMOINE LOCATIF AUX BESOINS DE LA POPULATION ÂGÉE ?

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL

Comprendre les obligations réglementaires et agir concrètement pour adapter le logement au vieillissement

En 2060, 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans et plus de 90 % de cette population vivront à domicile et y demeureront jusqu'à la fin de leur vie. Dans ce contexte, l'adaptation du parc social représente un enjeu majeur afin d'accueillir des locataires de plus en plus âgés et souvent en perte d'autonomie. Les objectifs de cette formation sont dans un premier temps d'étudier les obligations liées au cadre réglementaire puis dans un second temps d'aborder les aspects méthodologiques et techniques nécessaires à l'adaptation efficace et pragmatique du logement.

PUBLIC

Directeur d'organisme.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > identifier les incidences pratiques de la loi ELAN
- > repérer toutes les dimensions d'une problématique complexe allant au-delà de l'adaptation du bâti

PÉDAGOGIE

Approche théorique et méthodologique. Échanges d'expériences. Illustration par des exemples pratiques et des réalisations.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Florian BRULE, Consultant-formateur, expert en accessibilité, spécialiste en vieillissement et handicap.

DATES DES SESSIONS INTER

les 22 et 23 juin 2026 - Distanciel les 7 et 8 décembre 2026 - Distanciel

PRIX NET: 1560 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

victoria.esteban@afpols.fr - 06 60 98 97 91

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU



AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?



PENDANT - EN GROUPE

Enjeux et obligations liés aux réglementations récentes

- quels objectifs visés par la loi?
- la notion d'évolutivité introduite par la loi ELAN du 23 novembre 2018
- quelles obligations pour le bailleur : contraintes et limites ?
- les nouveaux partenaires

L'approche méthodologique globale

- l'identification des locataires âgés et de leur lieu et condition d'habitation
- la connaissance approfondie des attentes des personnes âgées en matière de logements, d'aides et de services associés
- la sélection et l'inscription du patrimoine concerné dans un répertoire

L'adaptation des logements aux handicaps de l'âge sur le plan architectural et technique

- la construction de logements neufs, l'adaptation de logements existants aux handicaps et/ou à la perte d'autonomie des personnes âgées
- la recherche des dispositions architecturales et des équipements les plus propices à favoriser la vie quotidienne de personnes dont les capacités se réduisent progressivement
- les aspects principaux de la vie des personnes âgées à considérer pour réaliser des logements qui leur soient adaptés

La définition de différents niveaux de mise en accessibilité et d'adaptation

- minimum, standard et spécifique, tant en ce qui concerne l'accessibilité des immeubles et des logements que l'adaptation et l'équipement des logements eux-mêmes.



APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.